



Commune de Genolier Conseil communal

DÉCISIONS PRISES LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 SEPTEMBRE 2025

1. **ACCEPTATION du préavis 69/2025**

concernant une demande de crédit de CHF 63'972.- TTC destinée aux travaux prioritaires de réparation des collecteurs et regards publics à la Route de Duillier

2. **ACCEPTATION du préavis 70/2025**

concernant une demande de crédit de CHF 38'800.- TTC destinée à la mise en place d'une barrière d'accès avec badge au Centre de tri

3. **ACCEPTATION du préavis 71/2025**

concernant une demande de crédit de CHF 28'400.- TTC destinée à la refonte du site internet officiel communal

4. **ACCEPTATION du préavis 72/2025**

concernant la reconduction du dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN)

5. **ACCEPTATION du préavis 73/2025**

concernant l'arrêté d'imposition communal pour l'année 2026



Commune de Genolier Conseil communal

6. ACCEPTATION du préavis 74/2025

concernant une demande de financement de CHF 97'000.- TTC destinée à la modernisation de l'informatique administrative et financière

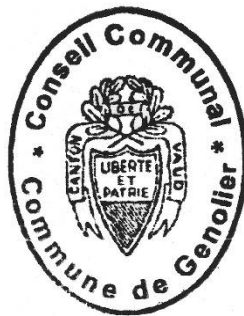
Genolier, le 18 septembre 2025

Conformément aux articles 162 et ss LEP : La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de 10 jours, dès l'affichage des décisions du Conseil communal.

Pour le Bureau du Conseil :

La Présidente

Carine Maeder



La Secrétaire

Laurence Werlen